

Communiqué



Pour la deuxième fois, un Président de la Convention interdisant les mines antipersonnel appelle la Syrie à arrêter l'utilisation des mines terrestres

Genève, le 14 mars 2012 – Le président du traité international interdisant les mines antipersonnel a appelé la Syrie à cesser l'utilisation des mines antipersonnel. « La vaste majorité des Etats ont banni cette arme insidieuse », a déclaré S.E. PRAK Sokhonn du Cambodge, qui préside la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ou Convention d'Ottawa. « La Syrie doit reconnaître que l'utilisation des mines terrestres est inhumaine et qu'en plantant ces armes, il sera fait du mal aux Syriens pour des années à venir. »

S.E. PRAK Sokhonn, qui est également Ministre rattaché au Premier Ministre du Cambodge et en tant que Vice-président de l'Autorité cambodgienne d'action contre les mines et d'aide aux victimes, a commenté après que des rapports aient émergé indiquant que des militaires syriens posaient des mines antipersonnel au cours de ce dernier mois le long de portions de la frontière syrienne avec la Turquie.

La Syrie n'est pas partie à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui a été adoptée par 159 Etats à ce jour. « La plupart du monde comprend que les mines anti-personnel sont inhumaines et qu'elles doivent être éliminées », a dit S.E. PRAK Sokhonn. « De plus, ces armes sont en grande partie inefficaces, comme mis en évidence en Syrie où de nouveaux rapports indiquent que des civils continuent de s'échapper en lieux sûrs dans les pays voisins et que des volontaires enlèvent les mines plantées par les forces syriennes. »

En novembre 2011, le prédécesseur de S.E. PRAK Sokhonn, S.E. Gazmend Turdiu d' Albanie, a aussi exprimé sa profonde préoccupation concernant l'utilisation par la Syrie des mines le long de sa frontière avec le Liban et appelait la Syrie à « arrêter de poser des mines terrestres et à enlever ces armes aveugles. »

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a été adoptée à Oslo en 1997 et signée à Ottawa la même année. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1999.

À ce jour, 159 États sont parties à la Convention; 155 États d'entre eux n'ont plus de stocks de mines antipersonnel.

Plus de 44.5 millions de mines ont été détruites par les États Parties. 34 des 50 États qui fabriquaient des mines antipersonnel à une époque sont désormais liés par l'interdiction de la Convention sur la production. La plupart des autres États Parties ont placé un moratoire sur la production et / ou le transfert de mines.

Le déminage a permis de remettre à disposition pour des activités humaines normales des millions de mètres carrés de terres autrefois dangereux.

###

Pour des entretiens ou de plus amples informations concernant tout autre aspect sur la Convention veuillez envoyer un email à : Press@APMineBanConvention.org ou contactez Sophie Delfolie au +41 (0) 22 906 1638. Connectez-vous à la Convention à travers notre site [web](#), [Facebook](#), [Flickr](#) or [Twitter](#).

Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

GICHD | 7bis, avenue de la Paix | C.P. 1300 | 1211 Genève 1 | Suisse | t. + 41 (0)22 906 16 38
f. + 41 (0)22 906 16 90 | press@apminebanconvention.org | www.apminebanconvention.org